



Congés payés non accordés

Par **Frangeli**, le **13/10/2017** à **12:59**

Bonjour,

Je voudrais poser un jour de congée payé mais mon patron me le refuse.
Il veut que je pose la semaine entière.

Sachant qu'il n'y a pas de règlement interne qui impose de poser la semaine entière, est-ce que mon patron a le droit de le refuser?

Cordialement

Par **Lag0**, le **13/10/2017** à **13:28**

Bonjour,

Oui, bien sûr...

Un grand principe qu'il vous faut intégrer, c'est que c'est l'employeur, normalement, qui fixe les dates des congés payés. Certes, il peut recueillir les souhaits de ses salariés, mais il n'a aucune obligation d'en tenir compte.

Donc si votre employeur ne veut fixer les congés qu'en semaines entières, il en a parfaitement le droit. C'est d'ailleurs très répandue, ceci pour éviter les plaintes des salariés qui prennent, par exemple, un vendredi isolé et se voient retirer 2 jours de congé.